

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le sept novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le trente et un octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : Karine CLAIREAUX, Patrick LEBAILLY, Rachel ANDRIEUX, Claude ARROSSAMENA, Gisèle LETOURNEL, Véronique ARROSSAMENA, André ARTANO, Martine ARTANO, Joanne BRIAND, Yvon HEBDITCH, Karine LE SOAVEC, Lydia LE SOAVEC, Cédric LEBAILLY, Maïté LEGASSE, Bianca PERRIN, Johanne REBMANN, Pierre SALOMON

Etaient absents : Bruno ARTHUR, Jean-Luc CUZA, Jean-François OZON, Marie-Claire RIO, Rosianne ZIMMERMANN, Yvon SALOMON, Joël DISNARD, Bernard BRIAND, Martin DETCHEVERRY, Sébastien DURAND, Liliane PERRIN, Véronique PERRIN

Madame CLAIREAUX : Bonsoir, merci à ceux qui sont présents, nous avons un certain nombre de procurations ce soir. Une procuration de Joël DISNARD pour Claude ARROSSAMENA, de Bernard BRIAND pour Martine ARTANO, de Martin DETCHEVERRY pour Cédric LEBAILLY, de Sébastien DURAND pour Gisèle LETOURNEL, de Liliane PERRIN pour Patrick LEBAILLY et de Véronique PERRIN pour André ARTANO.

Monsieur LEBAILLY (Cédric), vous acceptez d'assurer le secrétariat de séance ?

Monsieur LEBAILLY : Oui.

Madame CLAIREAUX : Donc peu de choses à l'ordre du jour de cette réunion, mais il était important que l'on puisse malgré tout la faire ce soir afin que les choses aillent vite, notamment pour ces histoires de terrains et de propriété qui traînent. Nous pourrons ensuite mettre tout cela en œuvre à partir du moment où nous avons obtenu l'emprunt, sans problème non plus.

ACQUISITION DE TERRAINS SUR L'ILE AUX MARINS

Les projets de délibérations n°s 1 et 2 ont pour objet l'acquisition de terrains sur l'Île aux Marins appartenant à M. et Mme Pascal CARRERE et Indivision CARRERE.

L'acquisition de ces terrains se fait dans le cadre du projet « Île aux Marins » de la Commune.

Les services de France Domaine ont été sollicités pour obtenir une évaluation de la valeur au mètre carré pour ces terrains, la base d'estimation retenue est de 5 € le mètre carré, prix que le vendeur a accepté.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions ?

Madame ARTANO : Oui, j'aimerais intervenir, si cela ne vous dérange pas, Madame le Sénateur-Maire ?

Mon intervention sera assez courte et concerne les trois délibérations à venir.

Le mouvement Archipel Demain va voter contre les trois délibérations. Tout d'abord, nous voterons contre les deux acquisitions que vous proposez à l'Île aux Marins, pour plusieurs raisons :

Si nous avons voté les crédits en octobre dernier pour le projet Île aux Marins, nous ne disposons pas alors de la ventilation des 650 000 € souscrits à cet effet.

Des acquisitions immobilières votées à cette séance officielle sont inscrites dans un projet global que la Mairie pilote et pour lequel nous ne savons pas grand-chose.

Même si dans le cadre du développement touristique de l'Archipel, ce projet mérite d'être soutenu, dans le cadre du prochain contrat de projet Etat/Collectivité.

La Mairie semble avoir une politique foncière sur l'Île aux Marins, mais pour quoi faire ?

Je rappelle que ces terrains faisaient, sauf erreur de ma part, partie d'une bande globale qui intégrait également le terrain dit « de l'Anse à Henry ». Pour ces derniers, la Collectivité a dû fermement contester l'évaluation du service des domaines et elle a obtenu gain de cause. Ces terrains, achetés « une bouchée de pain », 15 525 €, étaient proposés à la vente 8 ans plus tard plus de 200 000 €. Les propriétaires ont finalement renoncé à la vente, ce qui nous conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Vous pouvez certes vous abriter derrière l'estimation du service des domaines, mais admettez que les fonds que la Mairie va engager dans cette opération représentent une « sacrée plus-value » pour les propriétaires, le statu quo n'aurait donc rien changé, selon nous, tant que les terrains ne sont pas en danger.

Les services du domaine retiennent comme situation équivalente des cessions sur Saint-Pierre, alors que cela n'a rien à voir avec l'Île aux Marins, à tous points de vue, en termes de service et d'intérêt patrimonial.

Vous êtes-vous intéressée à quel prix ces terrains avaient été achetés à la Morue Française ?

Madame CLAIREAUX : C'est bien connu qu'on fait n'importe quoi à la Mairie de Saint-Pierre !

Madame ARTANO : Eh bien ce serait intéressant, vous me direz à combien ils ont été achetés alors !

Ces terrains sont-ils constructibles ?

Il nous semble par ailleurs que la Mairie a d'autres priorités à la lecture du dernier rapport de la Chambre territoriale des comptes. En effet, si les fonds investis le sont en investissement, ces mêmes 191 000 € auraient largement pu servir à mettre en place, dans les plus brefs délais, un régime indemnitaire légal comme le demande la Chambre territoriale des comptes.

Madame CLAIREAUX : Absolument pas !

Madame ARTANO : Sa non mise en place avant plusieurs années résulte d'un choix politique que vous assumez, certes, mais que nous dénonçons.

Concernant l'acquisition de la maison de Madame BECHET, alors que le bâtiment « Point-Jeunes » appartient au Centre Communal d'Action Sociale, c'est la Mairie qui achète l'autre résidence. Cela ne nous semble pas cohérent, est-ce que vous envisagez ensuite de rétrocéder le bien ?

Nous ne savons rien des intentions de la Mairie sur l'ensemble immobilier. Est-ce que vous allez le raser, est-ce que vous allez conserver cette maison ? Il n'y a, à mon avis, pour le moment, pas de projet défini.

Nous nous étonnons aussi de la différence de prix. Je n'ai pas, je n'avais pas l'estimation du domaine pour l'achat du « Point Jeunes », c'était estimé normalement à 20 000 €. Ici, vous souhaitez acheter cette maison pour 88 000 €. Si c'est pour au final l'abattre, cela fait un peu cher et pour l'instant il n'y a pas de projet bien défini. Nous souhaitons nous y opposer.

Madame CLAIREAUX : Ecoutez, je pense que ou vous n'assistez pas aux mêmes réunions du Conseil municipal que nous, ou il y a vraiment un souci. La ventilation des 650 000 €, vous l'avez eue, en Conseil municipal je l'ai donnée, cela consistait en la mise en place d'une signalétique sur l'Île aux Marins, l'achat des terrains et des toilettes sèches. Donc les choses étaient très claires.

Monsieur LEBAILLY : Et les bornes...

Madame CLAIREAUX : Oui, ainsi que les bornes « Info service ». Cela a été dit, répété, si vous n'étiez pas là ou que vos petits camarades ne l'ont pas noté, je n'y peux rien. Je n'ai pas non plus l'habitude de « m'abriter » derrière des estimations de France domaine. D'un autre côté, j'ai également entendu le Président du Conseil territorial, que vous connaissez bien, sur les ondes, nous expliquer qu'il allait nous faire faire des économies en exerçant son droit de préemption.

Madame CLAIREAUX : Vous auriez pu aussi...

Madame CLAIREAUX : Donc il n'y a pas donné suite non plus, c'est qu'il n'a pas dû penser que le sujet avait tant d'importance. Après, que les terrains soient constructibles ou non, à l'Île aux Marins, ce n'est pas un problème. Le problème est qu'aujourd'hui, la Mairie puisse redevenir le principal propriétaire terrien sur l'Île aux Marins, parce que c'est important pour le projet qui va se mettre en place, qu'on ne laisse pas après ces terrains partir et se parceller et avoir des constructions, pour certains d'entre eux, parce que si les Graves, elles, ne sont pas constructibles, il y en a d'autres qui le sont, par contre.

Après, vous étonner que ce soit la Mairie et non pas le CCAS qui fasse l'acquisition de la Maison BECHET, à force de ponctionner le CCAS, comme on le fait pour l'instant, notamment à travers le Conseil Territorial qui se décharge sur le CCAS de tout ce qui concerne l'éducation, eh bien il a bien fallu trouver un autre biais, donc c'est la Mairie qui achète, et après, la Mairie transférera au CCAS le moment opportun. Il n'y a pas de projet tout de suite effectivement, l'idée était que dans la mesure où l'ancien « Point-Jeunes » nous appartient, qu'il fallait de toutes façons l'abattre, que l'acquisition du terrain que l'on fait, qui est autrement plus importante que celui du « Point-Jeunes », il était important que nous puissions le récupérer, puisqu'il y en a d'autres dans le quartier sur lesquels on peut aussi avoir des vues pour un projet plus conséquent.

Donc, que vous ne votiez pas, avec les arguments que vous nous avez donnés, ce n'est pas très crédible, mais c'est votre choix, je n'ai pas de souci par rapport à cela, pas de problème.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Je vous remercie.

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le sept novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le trente et un mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Acquisition de terrains sur l'Île aux Marins.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Domaine en date du 21 janvier 2013 ;

Vu la proposition de vente de M. et Mme Pascal CARRERE ;

Vu l'exposé de son président.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'acquisition des terrains AD0065, AD0098, AD0292, AD0293 et AD0295, d'une superficie totale de 23 993 m², situés sur l'Île aux Marins et appartenant à M. et Mme Pascal CARRERE, au prix proposé par le Service du Domaine, soit 119 965 € (cent dix-neuf mille neuf cent soixante-cinq euros).

CHARGE Madame le Sénateur-Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération par les Services Fiscaux de Saint-Pierre et Miquelon.

AUTORISE Madame le Sénateur-Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. J'ai bien compris que vous votez contre. Qui d'autre vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée.

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le sept novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le trente et un mai, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Acquisition de terrains sur l'Île aux Marins.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Domaine en date du 21 janvier 2013 ;

Vu la proposition de vente de M. et Mme Pascal CARRERE ;

Vu l'exposé de son président.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'acquisition des terrains AD0288, AD0289, AD0296 et AD0297, d'une superficie totale de 14 386 m², situés sur l'Île aux Marins et appartenant à l'Indivision CARRERE, au prix proposé par le Service du Domaine, soit 71 930 € (soixante et onze mille neuf cent trente euros).

CHARGE Madame le Sénateur-Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération par les Services Fiscaux de Saint-Pierre et Miquelon.

AUTORISE Madame le Sénateur-Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. Délibération adoptée.

ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SUR SAINT-PIERRE

Le projet de délibération n° 3 a pour objet l'acquisition d'une propriété appartenant à Madame Thérèse BECHET, située 15 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – SBB 0121.

Cette propriété a été bâtie sur le bâtiment dit du « Point-Jeunes » appartenant désormais au CCAS, cette propriété ne possède que 3 murs.

Le bâtiment dit du « Point-Jeunes » devant être détruit pour des raisons de sécurité, la Commune a proposé à Madame BECHET d'acquérir sa maison, ce qui dans un premier temps éviterait au CCAS d'avoir à solidifier et reconstruire un mur sur la propriété de Madame BECHET et dans un second temps d'obtenir un terrain accolé à celui du CCAS qu'elle pourrait ensuite lui céder.

Les services de France Domaine ont été sollicités pour obtenir une estimation de la valeur de ce bien, cette propriété a été évaluée à 72 000 €.

Madame BECHET a fourni une expertise de la valeur de son bien s'élevant à 103 920 €.

Un accord a été trouvé entre la Commune et Madame BECHET pour un montant s'élevant à 88 000 €.

Madame CLAIREAUX : Des questions ?

DELIBERATION N° XX-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le sept novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le trente et un octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Acquisition d'une propriété privée

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Domaine en date du 18 décembre 2012 ;

Vu l'exposé de son président.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'acquisition de la propriété située 15 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – cadastrée SBB 0121, appartenant à Madame Thérèse BECHET, au prix de 88 000 € (quatre-vingt-huit mille EUROS).

CHARGE Madame le Sénateur-Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération par les services fiscaux de Saint Pierre et Miquelon.

AUTORISE Madame le Sénateur-Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Même vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

La séance est levée.

Les Membres,

Le Président,